



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

# Consultation publique



Synthèse des réponses  
à la consultation publique du  
28 avril 2021 préalable  
au lancement de l'appel général  
aux candidatures en FM  
dans le ressort du CTA de Paris

Juin 2021





## Sommaire

<b>1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Un fort impact de la crise sanitaire sur des marchés publicitaires locaux déjà fragiles</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Le souhait de stabilisation du paysage radiophonique en Ile-de-France</b>	<b>5</b>
<b>2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche</b>	<b>6</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>8</b>
<b>Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique.....</b>	<b>8</b>



En application de la [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026 adoptée le 16 décembre 2020](#), le Conseil supérieur de l'audiovisuel a ouvert, le 28 avril 2021, une [consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Paris](#).

Cette consultation publique avait un double objectif : d'une part, procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause et, d'autre part, déterminer les zones dans lesquelles une recherche de nouvelles fréquences pourrait être effectuée.

Les contributions devaient être apportées au plus tard le 4 juin 2021.

Le Conseil a ainsi reçu la réponse de neuf contributeurs, tous acteurs du secteur radiophonique, dont la liste figure en annexe.

## 1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux

*Questions : Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par le CSA pour ne pas les déséquilibrer ?*

Six contributeurs ont répondu à au moins une de ces trois questions ; les trois autres contributeurs ont uniquement fourni des contributions techniques ou des éléments visant à soutenir une future candidature sans répondre aux questions de la consultation.

Ces six contributions proviennent d'éditeurs de services de catégories B, C et D, exploitant fortement les marchés publicitaires locaux, étant rappelé que le marché publicitaire francilien présente lui-même des caractéristiques particulières du fait de sa taille et qu'il est notamment accessible de fait aux services de catégorie D.

Hormis un éditeur considérant qu'il n'existe pas de risque sur les marchés locaux, l'ensemble des autres contributeurs rappellent le fort impact de la crise sanitaire sur ces marchés déjà fragiles (1.1) et préconisent au Conseil de stabiliser le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Paris (1.2).

### 1.1. **Un fort impact de la crise sanitaire sur des marchés publicitaires locaux déjà fragiles**

Bien qu'un éditeur reconnaisse, avec grande prudence, les perspectives favorables de reprise du marché publicitaire dans le cadre de la sortie de crise sanitaire amorcée tout au long du mois de juin 2021, plusieurs contributeurs rappellent le fort impact de cette crise sur les



marchés publicitaires radiophoniques locaux, notamment à Paris, marchés déjà fragilisés et marqués par un recul des investissements publicitaires ces dernières années.

Les différents facteurs mis en avant par les contributeurs pour expliquer la fragilité des marchés publicitaires locaux sont notamment l'offre très dense dans certaines zones du CTA de Paris, la concurrence avec les services de catégorie D ayant accès au marché publicitaire francilien, l'arrivée de nouvelles radios en DAB+, la baisse de l'audience du média radio dont le niveau se situe en dessous du niveau national mais aussi l'impact croissant des grands acteurs de l'internet (GAFA) et l'arrivée progressive de la publicité segmentée à la télévision. Un contributeur cite également l'affichage fixe et mobile ainsi que le cinéma comme autres acteurs ponctionnant les marchés publicitaires locaux.

Un seul contributeur estime, sans apporter de précisions, que la délivrance de nouvelles autorisations n'est pas susceptible de modifier de manière importante les marchés locaux.

### **1.2. Le souhait de stabilisation du paysage radiophonique en Ile-de-France**

Dans le cadre d'un marché publicitaire fragile et fortement impacté par la crise sanitaire, la grande majorité des contributeurs appellent à privilégier le développement des radios déjà autorisées dans le ressort du CTA de Paris pour étendre leurs zones de couverture plutôt que de permettre l'arrivée de nouveaux entrants.

Un contributeur espère que le prochain appel aux candidatures permettra de rééquilibrer le nombre de fréquences allouées aux services de catégorie B, qu'il juge trop faible.

## **2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences**

Le Conseil a reçu neuf contributions qui représentent un cumul de 88 demandes de fréquences : 25 fréquences pour Radio France et 63 pour des éditeurs privés. Parmi ces 88 demandes, quatorze font l'objet d'une proposition technique.

### **2.1. Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs**

*Question 2.a : En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des zones (Saint-Just-en-Chaussée (60) ; La Ferté-Gaucher (77) ; Montereau-Fault-Yonne (77) ; Provins (77) ; Étampes (91) ; Section de l'autoroute A16 au niveau de Crèvecœur-le-Grand (60) et Breteuil (60)) proposées par le Conseil ?*



Huit contributeurs ont répondu à cette question. Les éditeurs de service associatifs ou commerciaux, nationaux ou locaux, ont majoritairement souscrit au choix des zones proposées par le Conseil, dans l'optique d'une densification ciblée du spectre FM.

Enfin, Radio France a manifesté son intérêt pour deux des six zones de recherche identifiées par le Conseil : Provins et Étampes.

Au total, le Conseil a reçu 32 marques d'intérêt pour de nouvelles fréquences dans les six zones proposées.

## **2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche**

*Question 2.b : Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant ces propositions au regard des critères énoncés supra, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?*

Au total, un besoin de 54 fréquences réparties sur 24 zones distinctes de celles proposées par le Conseil a été formulé par les acteurs privés et public. Toutefois, la plupart des zones ne font l'objet que d'une ou deux marques d'intérêt.

Le service public a également exprimé des besoins pour densifier les réseaux de diffusion de France Info et de France Bleu Paris en dehors des zones proposées par le Conseil. Les besoins du service public portent sur douze fréquences pour France Info et onze fréquences pour France Bleu Paris.

Quinze des 24 demandes des acteurs publics et privés concernent des zones où le nombre de radios reçues est déjà supérieur à la moyenne d'autres bassins de vie comparables. Par ailleurs, un certain nombre de demandes interagissent fortement avec des zones FM très denses ou qui ont déjà fait l'objet de recherches de fréquences par le Conseil dans le cadre de la préparation du présent plan, ce qui réduit significativement la probabilité d'y dégager de nouvelles ressources.

De plus, six zones ont fait l'objet de recherches de fréquences récentes (critère 2) : Clermont (60), Noyon (60), Coulommiers (77), Meaux (77), Melun (77), Dourdan (91). Enfin, toutes ces zones seront prochainement concernées par un appel local en DAB+ (Coulommiers, Clermont et Noyon en 2021, Meaux, Melun et Dourdan en 2024).

Enfin, les zones de Creil (60), La Ferté-sous-Jouarre (77) et Nemours (77) font l'objet de plusieurs demandes (quatre chacune). Aucune ne satisfait aux trois critères définis par le Conseil pour l'ajout d'une nouvelle zone.



En revanche, une expérimentation de diffusion a été menée en 2016 à Beauvais<sup>1</sup>, sans que les travaux qui visaient à dégager une nouvelle ressource aient pu être menés à leur terme. Comme le Conseil l'a indiqué dans sa [feuille de route FM](#), il souhaite mettre à profit les appels généraux pour achever les travaux de cette nature entamés et n'ayant pas pu aboutir. En conséquence, le Conseil propose d'inclure Beauvais dans la liste des zones de recherche.

**En conséquence et au vu des contributions reçues, le Conseil a décidé de modifier la liste des zones FM pour lesquelles il effectuera des recherches de fréquences, qui comprend :** Saint-Just-en-Chaussée (60) ; La Ferté-Gaucher (77) ; Montereau-Fault-Yonne (77) ; Provins (77) ; Étampes (91) ; section de l'autoroute A16 au niveau de Crèvecœur-le-Grand (60) et Breteuil (60) ; Beauvais (60).

Par ailleurs, s'il s'avérait, à l'occasion des études menées lors des travaux de planification de fréquences dans ces sept zones, que le Conseil identifie de nouvelles fréquences dans des zones proches, il ajouterait au futur plan de fréquences de l'appel FM du CTA de Paris les nouvelles fréquences ainsi trouvées.

---

<sup>1</sup> <http://extranet.csa.fr/radio/index.php?tg=fileman&id=8&gr=Y&path=Exp%E9rimentations%2FSANEF-BEAUVAIS-FONTAINEBLEAU&sAction=getFile&idf=298>



## Annexe

### Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique

#### Éditeurs de services de radio

- Association Oxygène
- Association Une Radio étudiante à Paris
- SA HPI
- SA Métropole Télévision (Groupe M6)
- SA NRJ Group
- SARL Groupe Nord Sud Communication Multimédias
- SAS FG Concept
- SASU Lagardère News
- Société nationale de programmes Radio France